

Marseille, le 03 mars 2015

COMMUNIQUE DE VALERIE BOYER

Chrétiens d'Orient : Saisine de la Cour Pénale Internationale

Saisie par la Coordination des Chrétiens d'Orient en Danger, la Cour Pénale Internationale a accepté d'instruire leur plainte pour génocide et crimes contre l'humanité commis par Daesh.

L'Etat islamique de Daesh proclamé en Irak et en Syrie, sème la terreur, provoque la mort d'innocents et pire encore pratique la purification ethnique (exil de milliers de chrétiens, de Kurdes et de Yazidis). Cette barbarie s'abat sur ce qui était jadis le berceau de la civilisation humaine.

Ces actes doivent être considérés comme un crime de génocide au sens de l'article 6 du Statut de Rome et également comme des crimes contre l'humanité, au regard de l'article 7 du même texte.

Cette barbarie ne doit pas faire face à la passivité de la communauté internationale. Ne soyons pas les complices silencieux de ces milliers de crimes contre les Chrétiens !

Malheureusement, nous ne pouvons que regretter l'absence de prise de décisions de l'ONU pour la protection de ces minorités. Avec cette affaire, la Cour Pénale Internationale a une occasion historique de démontrer toute sa légitimité aux yeux du Monde et de rappeler, à chacun, que cette Cour, existe pour protéger les plus faibles !

Cette plainte auprès de la Cour Pénale Internationale doit aboutir ! Aussi, je demande au Président Hollande de faire entendre la voix de la France après des mois de silence !

Valérie Boyer

*Députée des Bouches-du-Rhône
Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille
Secrétaire de l'Assemblée Nationale*